

Philanthropy Letter

10
FONDATION
DE LUXEMBOURG

Celebrating ten years of philanthropy in action

“The purpose of art is washing the dust of daily life off our souls.”

Pablo Picasso

In times of increasing polarization of our societies, the arts and our cultural heritage contribute to provide us with a sense of history and community, while reinforcing social cohesion. They represent one of the few areas where people can come together to share an experience even if they see the world in radically different ways. In a context of reduced public funding for the arts and cultural heritage, philanthropy has an essential role to play for their promotion.

In this edition of the Philanthropy Letter, **Stéphane Bern**, appointed “Mr Cultural Heritage” by French President Emmanuel Macron, draws our attention to the importance of philanthropy in safeguarding our cultural heritage and explains how it reinforces social cohesion and solidarity between generations. This objective of preserving our heritage can be achieved in different ways and for example through the creation of a foundation.

Indeed, foundations can be set up for a large variety of purposes and also by art lovers who play a growing role in financing museums. **Michel Polfer**, Director of the “Musée national d’histoire et d’art” shares his experience of patronage and explains its key role for museums. In this context, we also asked a few other experts to explain their views on art philanthropy and patronage.

Nowadays, more and more people think about engaging in philanthropy as part of planning their succession. Without excluding their families and friends, they plan to give part of their wealth to a good cause. In order to answer the questions linked to such a decision, we asked **Maître Joëlle Baden** to explain the role of the notary in organizing a legacy through the creation of a foundation.

We wish you a pleasant reading,

Tonika Hirdman



Kim Jungman, artist supported by
The Loo & Lou Foundation

- 2 Philanthropie : Des pierres et des hommes
- 4 L’importance du mécénat pour les musées
- 6 Comment organiser sa succession à des fins philanthropiques ?
- 8 How can philanthropy contribute to making art more accessible?

Philanthropie : Des pierres et des hommes



Stéphane Bern

Stéphane Bern est à la fois journaliste, écrivain, présentateur télé, animateur radio, producteur et comédien.

Rédacteur en chef adjoint de « Madame-Figaro », il est aussi animateur sur les ondes de RTL France et commente régulièrement les grands événements royaux à la télévision. Passionné d'histoire, il a publié plusieurs ouvrages sur la monarchie.

Nommé « Monsieur Patrimoine » par le Président Macron, ce dernier lui a confié en 2017 la mission de recenser le patrimoine local en péril et de réfléchir à des financements innovants pour le restaurer.

Photographie : Laurent Menec

Selon l'origine grecque de la notion même de philanthropie, cette action bienfaitrice viserait à aider son prochain, puisque le terme signifie littéralement « ami du genre humain ».

La sauvegarde du patrimoine culturel entre-t-elle dans le cadre de cette action bénéfique ? Je le crois sincèrement. Parce que je suis intimement convaincu que les pierres nourrissent les hommes et, pour reprendre la devise de l'association Acta Vista qui œuvre par les métiers du patrimoine et la restauration de monuments historiques à la réinsertion dans la vie active de personnes en recherche de stabilité, souvent en décrochage : « les hommes réveillent les pierres mais les pierres révèlent les hommes ».

De fait, la philanthropie au service du patrimoine culturel et les générosités qui se manifestent au service des monuments sont des vecteurs de cohésion sociale, créent de la convivialité particulièrement dans les villages ruraux, encouragent la solidarité intergénérationnelle, génèrent de l'économie dans des territoires où le patrimoine est souvent devenu la seule richesse non délocalisable alors que les entreprises ont déserté, dynamisent l'offre culturelle et, surtout, permettent de se réconcilier avec son passé et d'assumer son Histoire. Non, la restauration des vieilles pierres n'est pas une action ancrée dans le passé, mais permet au contraire de le transformer en force de vie et devient un vecteur d'identité sereine, car ainsi chacun retrouve le fil de l'Histoire.

La générosité qui s'est exprimée dans le monde entier lors de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, en porte le témoignage. Ce n'est pas tant un monument historique de pierres et de bois qui menaçait de s'effondrer sous l'emprise des flammes, mais un livre d'Histoire vieux de 850 ans autant qu'un symbole pérenne de la vie d'une nation qui s'est constituée autour de cet édifice religieux. Le drame de Notre-Dame de Paris a frappé de stupéfaction le monde entier et immédiatement les plus modestes donateurs comme les plus généreux mécènes se sont mobilisés dans un élan commun qui dit tant de l'émotion populaire suscitée et du désir de voir ce symbole historique et culturel renaître de ses cendres.

Pour les plus prestigieuses cathédrales, comme pour les plus humbles églises des campagnes, pour les somptueux châteaux comme pour le modeste four à pain ou lavoir vernaculaire, derrière chaque élément du patrimoine, qu'il soit inscrit, classé ou non protégé, il y a toujours une aventure humaine qui doit être encouragée et défendue. Pas seulement parce que nous le devons à l'Histoire dont nous sommes les héritiers et les dépositaires, mais aussi parce que ces trésors sont une chance pour nos pays européens. Ce patrimoine donne du sens à ce qui nous unit – le lieu crée du lien – et nous rassemble dans une aventure collective, mais surtout donnent de l'emploi à de nombreux artisans d'art lesquels permettent de garder vivant un savoir-faire unique et précieux.



Stéphane Bern © Laurent Menec

Le drame de Notre-Dame de Paris a frappé de stupéfaction le monde entier et immédiatement les plus modestes donateurs comme les plus généreux mécènes se sont mobilisés dans un élan commun qui dit tant de l'émotion populaire suscitée et du désir de voir ce symbole historique et culturel renaître de ses cendres.

Stéphane Bern

Le patrimoine n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Cessons de le considérer comme un coût, mais comme un investissement, parce que cet héritage du passé peut enrichir notre avenir économiquement, culturellement et intellectuellement.

À cela s'ajoute une autre mission qui est celle de la philanthropie en faveur des musées et des œuvres d'art, autant que celle qui s'exprime pour défendre et sauvegarder le patrimoine historique : la transmission aux générations futures de tout ce qui nous constitue intellectuellement et qui appartient à notre héritage culturel.

Conscients de ce devoir de mémoire et de transmission, les donateurs du patrimoine culturel se mobilisent au fil des campagnes récentes pour acheter ici une œuvre pour un grand musée, là pour sauvegarder un trésor historique en souffrance, entraînant avec eux les sociétés des amis qui veulent ainsi agir pour le bien commun. Sans eux, rien ne serait possible. Mieux, ils ont compris le sens de ce que disait Victor Hugo lorsque, dans son pamphlet « Guerre aux démolisseurs », voulant déjà attirer l'attention du public en 1832 sur les enjeux du patrimoine et de Notre-Dame de Paris, il disait : « Il y a deux choses dans un

édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous ». Cela suffit à expliquer l'incroyable solidarité mondiale en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris. Et qui, je l'espère, continuera à s'exprimer généreusement pour défendre tous les autres chefs d'œuvre oubliés de notre patrimoine...

L'importance du mécénat pour les musées



Michel Polfer

Michel Polfer dirige depuis 2006 le Musée national d'histoire et d'art du Luxembourg. Titulaire d'un doctorat en archéologie romaine de l'Université de Freiburg-im-Breisgau et d'une habilitation à diriger des recherches en histoire ancienne de l'Université de Metz, il a été professeur associé à l'Université du Luxembourg. Il est l'auteur de nombreux livres et articles sur l'histoire, l'histoire de l'art et l'archéologie.

Aujourd'hui, le mécénat s'inscrit dans une démarche sociétale innovante des musées. Enrichir les collections reste important. Impliquer l'ensemble des citoyens et respecter les missions sociétales des musées fait tout autant partie des enjeux.

À l'image de Maecenas, l'imaginaire collectif continue à voir le mécène de musée avant tout comme un personnage puissant accordant sa protection aux arts. Alors que le terme même de mécénat n'apparaît dans la langue française qu'en 1864, au moment justement de l'apparition d'un embryon de politique culturelle institutionnalisée face aux mécènes traditionnels.

De nos jours, le mécénat en faveur des musées recouvre en fait une grande variété de pratiques.

Pour ce qui est de l'identité mais aussi des motifs des mécènes, on doit d'abord distinguer le mécénat privé du mécénat d'entreprise. Pour le premier, il paraît difficile de généraliser les raisons qui conduisent un particulier à financer une œuvre, un projet ou même tout un musée. Pour les musées luxembourgeois en tout cas, ce mécénat privé a été et reste très important, à l'instar de celui de Jean-Pierre Pescatore, dont le legs de 1853 a fondé les collections d'art de la Ville de Luxembourg. De très nombreux mécènes continuent à enrichir, année après année, les collections des musées luxembourgeois par le don désintéressé d'œuvres ou d'objets.

Un facteur important dans ce mécénat privé est le rôle grandissant des fondations, dont l'aide se distingue par sa continuité dans le temps et par son approche stratégique. À l'exemple de la collaboration entre le Musée national d'histoire et d'art et la Fondation La Marck, une fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. Un dialogue mutuellement enrichissant et stimulant avec son fondateur permet, depuis plusieurs années déjà, un renforcement considérable des collections d'art ancien du musée.

Un autre phénomène récent important est la réémergence d'un mécénat populaire. Dans ce domaine, le succès tient surtout à un ambitieux programme de médiation et de communication. Sous les nouveaux habits du crowdfunding, les musées bénéficient alors, pour des acquisitions ou des projets importants, du mécénat « aggloméré » de nombreux particuliers dont l'engagement constitue un véritable « acte de citoyenneté culturelle ». Ainsi celui récemment organisé par le Musée national d'histoire et d'art en faveur de l'acquisition d'une vue luxembourgeoise de Barend Cornelis Koekkoek a permis de réunir plus de 100.000 €, les dons privés s'échelonnant de 5 à 5.000 €. Les musées sont alors gagnants sur deux plans, celui de la collecte de fonds et celui de la sensibilisation du public à leurs missions fondamentales.

Dans ce contexte, les associations du type Amis des Musées retrouvent une utilité renouvelée. Leur apport direct à l'enrichissement des collections reste bienvenu, mais un champ d'action nouveau s'ouvre désormais à elles dans une approche de mécénat de compétence : la médiation de l'action des musées vers de nouveaux publics





« Hercule et Omphale », huile sur toile de François Perrier (1590-1650), réalisée vers 1646, don de la Fondation La Marck sous l'égide de la Fondation de Luxembourg © Musée national d'histoire et d'art, Luxembourg / Photo : Tom Lucas

Un facteur important dans le mécénat privé est le rôle grandissant des fondations, dont l'aide se distingue par sa continuité dans le temps et par son approche stratégique. À l'exemple de la collaboration entre le Musée national d'histoire et d'art et la Fondation La Marck, une fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.

Michel Polfer

et donc aussi de nouveaux mécènes potentiels.

Les motivations du mécénat d'entreprise sont plus faciles à cerner : construire une identité corporate, mais aussi - et au Luxembourg encore surtout - communiquer vers l'extérieur et se poser comme acteur culturel. Il connaît depuis quelques années une croissance marquée dans certains pays européens suite à l'introduction d'avantages fiscaux. Cependant, la frontière s'estompe alors progressivement entre mécénat d'entreprise et sponsoring, remettant en question la définition même du mécénat.

Au Luxembourg aussi, la nécessité de trouver des formes alternatives de financement s'impose aux musées, alors que les entreprises passent de l'initiative personnelle d'un dirigeant à une démarche davantage construite et formalisée. Et le fait que la mise en œuvre des politiques de mécénat se

trouve souvent déléguée aux services de communication tend encore à renforcer la recherche - parfois excessive - de visibilité.

Des cas emblématiques récents comme celui de la famille Sackler aux États-Unis montrent pourtant que le public est de plus en plus sceptique contre toute forme d'artwashing, de blanchiment d'image par l'art. Que des musées publics se tournent de plus en plus vers le mécénat d'entreprise n'est pas du goût de tout le monde non plus. Bien des dérives paraissent en effet possibles, contraires tant aux valeurs du mécénat qu'à l'indépendance et aux missions sociétales des musées.

Il est évident que les deux parties devront trouver un nouvel équilibre juste. Dans cette démarche, des institutions intermédiaires tel le Fonds culturel national luxembourgeois pourront sans doute apporter une aide importante aux musées.

Car au-delà des définitions juridiques, qu'il soit privé ou institutionnel, le mécénat en faveur des musées doit avant tout rester une démarche, un état d'esprit, une volonté. La volonté de créer, entre les collections et les citoyens, des liens qui enrichissent la société dans son ensemble.

Comment organiser sa succession à des fins philanthropiques ?

Les différentes solutions au Luxembourg et le rôle du notaire

Joëlle Baden, Notaire

À une époque où les écarts de richesse se creusent, la philanthropie gagne en importance et de plus en plus de citoyens désirent venir en aide à leurs semblables de manière désintéressée.

Le rôle du notaire

À un moment donné de sa vie, il est normal de commencer à réfléchir à sa transmission et à la répartition de son patrimoine de son vivant ou après sa mort.

À cette occasion, le notaire jouera souvent le rôle de consultant pour ces questions patrimoniales : il écoutera d'abord et analysera ensuite les volontés des uns et des autres. Ensuite, il les conseillera en leur expliquant les différentes possibilités, compte tenu de leur situation spécifique (volonté d'être philanthrope de leur vivant ou à leur mort, existence d'héritiers ou non, etc.), avant de les aider à finaliser leurs décisions une fois que celles-ci sont prises.

Le philanthrope peut soit faire une donation de son vivant, soit léguer par testament (legs).

La donation

La donation est la transmission du vivant de la personne d'une partie de son patrimoine.

De nos jours, de plus en plus de philanthropes veulent agir de leur vivant et s'impliquer activement dans la gestion de leur projet et donner ainsi, en plus des fonds, également une partie de leur temps à cette fin. Au lieu de créer sa propre fondation, il sera plus facile de créer une fondation abritée sous la Fondation de Luxembourg que d'en constituer une toute nouvelle où les démarches administratives pour la constitution et le fonctionnement sont relativement lourdes. Dans ce cas, le philanthrope pourrait, par exemple, siéger au comité de gestion de sa fondation abritée et ainsi suivre de manière concrète l'évolution et l'investissement de ses fonds.

Pour la donation, les mêmes règles quant à la quotité disponible sont à respecter qu'en cas de legs.

Une donation doit en principe être faite par acte authentique, c'est-à-dire devant notaire. La seule exception est le don manuel, par exemple d'une somme d'argent même par virement, et en général, de tout ce qui peut se transmettre de main en main.

Le legs

Le legs est la transmission par testament d'un ou de plusieurs biens (mobiliers ou immobiliers) à une personne physique ou morale, qui peut être une association ou une fondation.

Si quelqu'un veut léguer ses biens à une personne autre que ses héritiers légaux, il lui faut rédiger un testament en respectant la quotité de son patrimoine dont il peut disposer, compte tenu de l'existence d'héritiers réservataires et/ou du régime matrimonial, le cas échéant.

Sans entrer dans les détails, seuls les enfants sont des héritiers réservataires en droit luxembourgeois. Si par exemple, une personne a deux enfants, elle peut en principe disposer d'un tiers en faveur d'une tierce personne ; à partir de trois enfants, il s'agit d'un quart.

En prenant en compte toutes ces contraintes et desiderata, le notaire assiste à la rédaction d'un testament pour que celui-ci soit aussi clair que possible et qu'il ne prête pas à confusion au moment de l'exécution. Le testataire a toute latitude pour formuler ses conditions quant à l'affectation de son legs et à la manière dont ses biens seront utilisés. Il est important que le testament ne soit pas équivoque, identifie de manière précise les institutions ou personnes qui seront légataires ainsi que les objectifs à atteindre avec les biens légués.



Il est à noter également que le projet de loi de 2013 concernant la fondation patrimoniale a été suspendu. De ce fait, le Luxembourg ne connaît à l'heure actuelle aucun véhicule qui pourrait s'apparenter à une « Stichting » néerlandaise, une fondation suisse ou encore un trust anglo-saxon.

Les droits de donation et de succession / Autorisations

Une loi du 19 décembre 2008 a allégé les droits de donation, de succession et de mutation en faveur de certaines personnes morales, dont les fondations et les associations sans but lucratif. Ces droits sont calculés sur base de la valeur réelle des biens transmis. Ainsi, les droits de donation s'élèvent en principe à 4,8 % (plus pour les immeubles un droit de transcription de 1 %, et éventuellement une surtaxe si les immeubles se trouvent sur le

territoire de la Ville de Luxembourg). Lors de la constitution de la fondation ou asbl en question, seul un droit fixe est dû.

Les droits de donation peuvent être évités en ayant recours au don manuel qui n'a pas besoin d'être fait par acte notarié et qui ne sera donc pas enregistré.

Pour les legs à une fondation ou asbl, les droits de succession s'élèvent désormais à 4%.

Il faut également noter que les libéralités entre vifs ou testamentaires à une fondation ou asbl doivent être autorisées par le Ministre de la Justice mais là encore, la loi du 19 décembre 2008 a assoupli le régime et a élevé le seuil à partir duquel l'autorisation est due à 30 000 €. Cette autorisation n'est pas nécessaire en cas de donation effectuée par virement bancaire provenant

d'un établissement de crédit autorisé à exercer dans un pays de l'Union européenne. En dernier lieu, on peut encore mentionner que le Luxembourg, à travers la Fondation de Luxembourg, fait partie depuis juin 2009 du TGE (Transnational Giving Europe), ce qui favorise le traitement fiscal des donations sur un plan européen.

How can philanthropy contribute to making art more accessible?

Suzanne Cotter
Director, Mudam Luxembourg -
Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean



Philanthropy has a vital place in the work of museums and arts institutions in making their collections, programmes and activities more accessible to broad and diverse publics. Most educational programmes in museums today are enabled by sponsors and patrons.

Philanthropy enables research on museum collections and new platforms that can be accessible to more people. At Mudam, a new, 2-year position dedicated to curatorial research on artists working with new image technologies has been made possible through patronage and will enable us to work with new generations of artists and their publics. Philanthropy nourishes creativity and the ambition for the museum and art to be a part of everyone's lives.

Alex Reding
Owner of Galerie Nosbaum Reding and CEO of
the contemporary art fair Luxembourg Art Week



Many of the big international players headquartered in Luxembourg are running their own corporate collections as a way to share art with their employees and promote fundamental values such as creativity, tolerance and open-mindedness. Opening their collections to a wider public is a critical step in

strengthening their social engagement. Art is an added value for society, and every acquisition supports the artists' work and commitment. By contributing to the accessibility, understanding and dissemination of art, business leaders are showing the way.

Joe Kox
President of the Fonds culturel national



Philanthropy is more than ever a pillar in culture : the support from generous donors is essential to implement grants for emerging artists, like the Fondation Michelle music scholarships. Philanthropists and patrons can also substantially contribute to reach out to missing audiences: many cultural

stakeholders in Luxembourg target social integration and cultural participation of underrepresented groups or communities – such as migrants and refugees (Mir wëllen Iech ons Heemecht weisen), citizens with a migration background (Centre de documentation des migrations humaines) – beyond social and financial barriers (Fondation EME, Cultur'all, ATD Quart Monde) or health issues (MIL asbl). They fully deserve the attention of philanthropists in order to enable their long-term commitment and a full access to cultural and social life.

Hubert d'Ursel
Head of Art Advisory - Bank Degroof Petercam



The role played by public institutions in promoting art should not be underestimated. However, there has been for a long time a lack of public funding for museums and art centers which are there to promote and preserve culture for future generations. This lack of funding increases the role of the

private sector and as such, philanthropy, that has become crucial to help young artists create art, to make art accessible and support the organization of exhibitions. Large corporations have understood the power of art philanthropy as a communication tool and are becoming the greatest philanthropists of our time. In making art more accessible, in bringing people and cultures together, art philanthropy plays an important social role.